

CNDS 2010

Réunion d'information des comités départementaux sportifs



Samedi 16 janvier 2010

ORDRE DU JOUR

- **Présentation de la DDCS**
- **Les priorités 2010 du CNDS**
- **L'enveloppe régionale**
- **L'enveloppe départementale**
- **Le calendrier**
- **Procédure d'instruction des dossiers**
- **Infos diverses**



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU FINISTERE

DDCS 29

La direction départementale de la cohésion sociale met en œuvre les politiques de l'Etat en faveur de la cohésion sociale

La DDCS regroupe

- la DDJS
- le pôle social de la DDASS
- une partie des services de la préfecture
- une partie de la DDE



Bénéfices

- accès simplifié aux services de l'Etat
- regroupement de l'expertise technique de l'Etat
- approche cohérente des besoins de la population



**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE DU FINISTERE
DDCS 29**

Adresse postale:

BP 31115 - 29101 QUIMPER cedex

Adresse du siège (jusqu' en juin 2010):

13 rue de la Palestine – QUIMPER

Téléphone (inchangé): 02.98.64.99.00

Adresse mél: dd029@jeunesse-sports.gouv.fr

Site internet: <http://www.finistere.pref.gouv.fr/ddcs/>

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU FINISTERE

Directeur départemental:
Pierre GARREC

Directeur départemental adjoint:
N.

Assistante de direction:
Delphine DEBEQUE

**Service solidarités
et prévention de exclusions:**
Michel LE JOLIFF

**Service animation
et développement territorial:**
Xavier MARCHAND

**Service soutien et promotion
de la vie associative:**
Valérie BERGER-AUMONT

Secrétariat Général:
Michel PRIGENT

SERVICE SOUTIEN ET PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE
Chef du service: Valérie BERGER-AUMONT
Coordonnateur administratif du service: Thierry MOUDEN

**SUIVI, ACCOMPAGNEMENT
ET PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE**

- ✦ **Conseils et soutien aux associations:**
Marie Hélène KERISIT

Marie AC'H
- ✦ **Aides aux projets associatifs:**
Margaret HIRSCHLER
- ✦ **Aides à la structuration du mouvement
sportif fédéral:**
Patrick RIOU
Philippe KERMARREC
Pauline LECLERC
Hervé QUENAON
Christophe DYEUVRE
Christian LE PAPE

Rozenn PERON

**SUIVI DES CONDITIONS DE PRATIQUE
ET D'ENCADREMENT DES APS
ET DE L'ANIMATION VOLONTAIRE**

- ✦ **Suivi et contrôle des conditions de
pratique et d'encadrement des APS:**

Yves ROBERT
- ✦ **Certifications et formations relevant du
champ de la DDCS:**

Frédéric LEFEVRE
Philippe LE JONCOUR

Jérôme LE MARTRET
Béatrice SANTOS

Les types d'aides

**Aides au développement
de la pratique sportive**

**Aides directes
à la formation**

**Aides directes
à l'emploi sportif**

Les thématiques particulières pouvant être soutenues:

- La promotion de la santé, la protection des pratiquants et la prévention du dopage;
- La lutte contre la violence et les incivilités;
- Le développement durable et la protection de l'environnement.



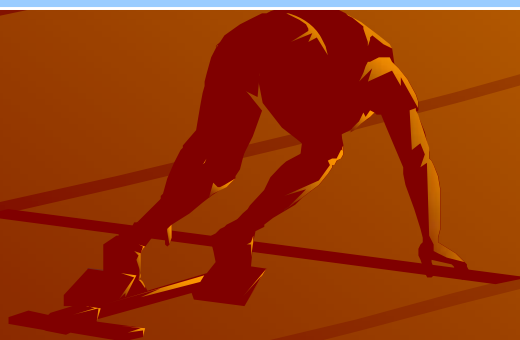
Les bénéficiaires

Les associations sportives
déclarées et agréées

Les CD sportifs

Les groupements
d'employeurs

Le CDOS



PRIORITES DU CNDS 2009

Les publics prioritaires

Les jeunes scolarisés

Les seniors

Les féminines

Les habitants
des quartiers ZUS

Notamment quartiers relevant de la
dynamique espoir banlieues

Les personnes
handicapées



PRIORITES DU CNDS 2010

Accompagnement éducatif:
accès à la pratique sportive pour les collégiens

Subventions de fonctionnement

Financement des associations sportives, scolaires ou non, intervenant dans le cadre de l'accompagnement éducatif mis en place dans les collèges.

Subventions d'équipement

Aide à la création, la rénovation ou l'aménagement d'équipements sportifs de proximité permettant le développement des activités sportives des collégiens ou des habitants des quartiers en difficulté.

*Attribution par le délégué régional
et la commission territoriale CNDS*

Évolution des demandes de subvention

Directives du CNDS pour la mise en œuvre de
la part territoriale



Traiter en priorité
les dossiers de demande de subvention
présentées dans le cadre
d'un projet associatif sportif
(pièce complémentaire du dossier CERFA).

L'ENVELOPPE REGIONALE

◆ CNDS 2009:	5.780.087€
Priorités régionales=	815.159€
Part régionale (21,41%) =	1.065.002€
Part départementale (78,59%)=	3.899.926€
◆ CNDS 2010 (+1,20%) :	5.850.000€
Projet territorial=	690.500€
Part régionale (21,45%) =	1.106.713 €
Part départementale (78,55%) =	4.052.787€



L'ENVELOPPE REGIONALE

Répartition des crédits du projet territorial:	690.500€
1. Observatoire des pratiques sportives:	30.000€
2. Aides aux structures d'accès au parcours de l'excellence sportive (CLE, SSU, CEFC):	326.000€
3. Aides au fonctionnement des ETR:	300.000€
4. Accompagnement de la structuration du mouvement sportif (CROS):	20.000€
5. Aides en faveur des publics prioritaires (handicapés, femmes):	12.000€
6. Fonctionnement de la commission territoriale:	2.500€

L'ENVELOPPE FINISTERIENNE

CNDS 2009: 1.140.871 €



CNDS 2010: 1.181.727 € (+3,58%)

Le calendrier CNDS

16 janvier 2010 :

le dossier est présenté aux Comités Départementaux qui doivent informer leurs associations du téléchargement du dossier sur internet



ATTENTION nouvelle adresse:

<http://www.finistere.pref.gouv.fr/ddcs/>

1 mars 2010 :

date limite d'envoi à la DDCS:

- d'un dossier par chaque club,
- de l'ensemble des dossiers avec un avis par chaque **CD**.



1 mars au 15 mai 2010 :

instruction des dossiers et organisation de tables rondes avec les comités départementaux **à leur demande**



Fin mai 2010 :

commission départementale du CNDS pour attribution des subventions



Instruction des dossiers

- Dossier CERFA, téléchargeable sur le site internet de la DDCS

OU dossier en ligne, après inscription sur le télé service subvention en ligne.

- 
- Les subventions de fonctionnement inférieures à 600€ ne pourront plus être transmises pour paiement au CNDS.

LES FICHES ACTIONS

Le nombre d'actions présentées est limité

à 2 pour les associations

à 4 pour les Comités Départementaux.



Une fiche « description de l'action » doit être fournie pour chacune des actions présentées (Plan Sport Emploi compris).

Les pièces à joindre

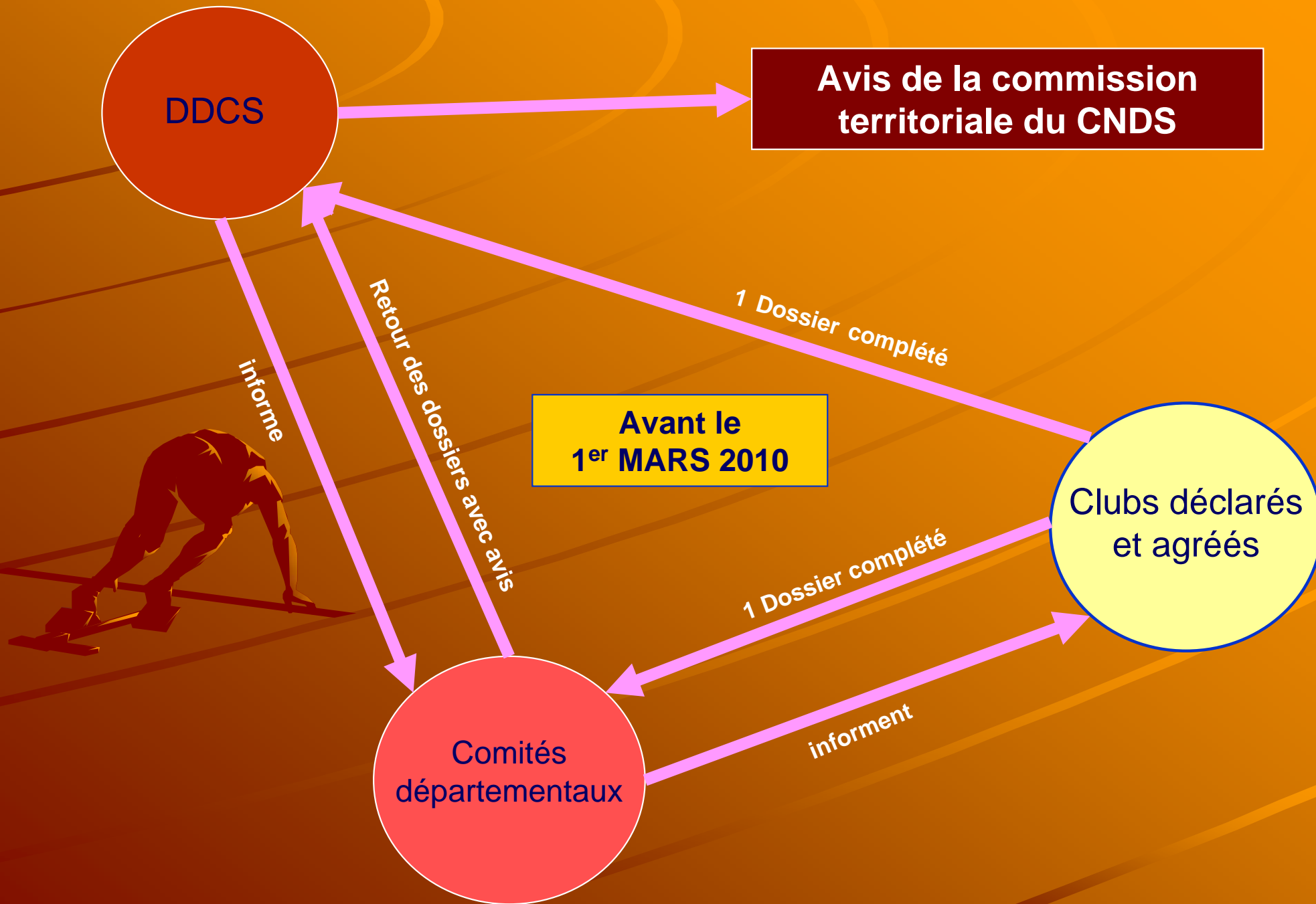
- Les derniers comptes annuels approuvés en Assemblée Générale.
- Le rapport d'activité de l'association ou compte rendu de l'Assemblée Générale.
- Le compte rendu financier des actions précédemment subventionnées (fiches 6.1 et 6.2 du dossier CERFA).
- Un RIB (ou RIP) original si première demande ou changement de situation par rapport à 2009.
- Statuts et composition du CA pour une 1^{ère} demande.



Les critères de rejet

- Dépôt du dossier hors délais.
- Dossier insuffisamment renseigné.
- Absence de signature du Président.
- Absence de RIB ou RIP.
- Absence de budget prévisionnel, et de compte de résultat.
- Absence de compte rendu financier en cas de renouvellement de subvention.
- Actions présentées non éligibles.
- Absence de numéro de SIRET.

CNDS : LA DEMARCHE



Infos diverses





Pauline Leclerc
Sports de nature



Philippe Le Joncour
Sports affinitaires et athlétisme



Hervé Quénaon
Sports nautiques



Bertrand Allio
Accompagnement éducatif



Valérie Berger-Aumont
Coordination

L'équipe CNDS



Pierre Garrec
Direction



Rozenn Péron
Suivi administratif



Thierry Mouden
Suivi administratif



Patrick Riou
Autres sports



Philippe Kermarrec
Autres sports

Les contrats aidés

Contrats favorisant l'accès à une qualification professionnelle

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

Principes :

- Alternance de périodes travaillées et de formations
- Prise en charge complète des coûts de formation
- Exonération de charges
- Paie inférieure au SMIC

Contrats favorisant l'embauche de personnes ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi

Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Principes :

- Remplace les CAE, CA, CAE passerelle
- Exonérations de charges
- Conditions d'accès définies par arrêté préfectoral
 - Public concerné
 - Participation de l'État au salaire
- CDD de 6 à 24 mois ou CDI
- Instruction par le Pôle Emploi

+ Zéro charges

Les publications

Mémo manifestations durables

Plaquette Sports Nature 29

